Le Plan étudiants décliné dans les conseils de classe

Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué du 30/11/2017

Le Conseil supérieur de l'éducation aura à examiner le 14 décembre un projet de décret modificatif du Code de l'éducation portant sur le redoublement et le rôle du conseil de classe.
Ce projet confirme la mise en place du plan étudiants et le « tri » des élèves par les professeurs : « *en classe terminale des lycées, le conseil de classe se prononce sur chacun des vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur afin d'éclairer le chef d'établissement appelé à émettre un avis sur chacun de ces vœux* ».

Alors que le projet de loi d'orientation n'a même pas été présenté à l'Assemblée nationale (12 décembre), alors que le CSE a émis un avis défavorable sur les déclinaisons du plan étudiants dans le Code de l'éducation, le ministre soumet désormais au CSE un projet de décret qui charge le conseil de classe de la responsabilité de se prononcer sur chaque vœu d'orientation des lycéens : une classe de terminale de 35 élèves, 10 vœux chacun, 350 vœux d'orientation par classe.

C'est pourquoi le SNFOLC s'inscrit totalement dans la bataille avec les fédérations FERC CGT, FNEC FP-FO, FSU, Sud Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF, UNL, SGL pour le retrait du plan étudiants et donc l'abandon du projet de loi « orientation et réussite des étudiants ».

Le SNFOLC appelle les personnels des lycées et collèges à se réunir avec leurs organisations syndicales, à tous les niveaux, pour prendre toutes les initiatives nécessaires pour que ce plan ne voie pas le jour, pour que les élèves puissent s'inscrire dans la filière de leur choix avec un Baccalauréat premier grade universitaire.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr